

## Benoît XVI, les médias et la liberté

Article rédigé par *Tanguy-Marie Pouliquen*, le 10 décembre 2009

Par TANGUY-MARIE POULIQUEN,

prêtre de la Communauté des Béatitudes, enseigne la théologie morale à l'Institut catholique de Toulouse où il est maître de conférence. Dernier ouvrage paru : *Mieux vivre ensemble en temps de crise* (EDB, octobre 2009).

LE VOYAGE du pape Benoît XVI en Afrique, du 17 au 23 mars 2009, et les très fortes réactions médiatiques qui ont suivi en Occident ses prises de position concernant la lutte contre le Sida et le préservatif, conduisent à s'interroger sur les fondements culturels qui portent une telle réaction perçue jusque dans l'arène politique française et les arcanes du Parlement européen. En réfléchissant sur les présupposés de la culture médiatique occidentale, on est directement conduit à analyser ce qui est communément appelé le postmodernisme, dont le lieu emblématique d'application est la liberté absolue dans la pratique sexuelle.

Ce courant de pensée est porté par un agnosticisme religieux, lui-même enraciné dans un relativisme moral et juridique. Pour l'Église catholique, l'Europe, particulièrement visée dans cette affaire, ne pourra sortir de l'impasse qu'en retrouvant la vérité de l'homme [et] l'affirmation transcendante de la personne. La défense de cet humanisme intégral est clairement confirmée par l'encyclique de Benoît XVI, *l'Amour dans la vérité* (2009), notamment lorsqu'elle souligne que la fidélité à l'homme exige *la fidélité à la vérité* qui, seule, est la *garantie de la liberté* (cf. Jn 8, 32) *et de la possibilité d'un développement intégral*.

### ***La requête d'une vraie liberté***

La société occidentale postmoderne manque de repères éthiques stables – ce que la crise actuelle, financière puis économique et sociale met brutalement en évidence – mais, ce qui semble moins connu, est non seulement le processus historique qui a généré le postmodernisme, majoritaire actuellement en Occident, mais aussi le rôle inquiétant qu'ont joué, consciemment ou non, des institutions internationales de renom comme l'ONU pour sa promotion. La prétention du postmodernisme à être une méta-culture supérieure aux religions souligne son intention de s'ériger au rang d'éthique universelle. C'est bien cette prétention qu'il nous faut considérer pour en déterminer les valeurs, mais également pour voir comment l'Église catholique développe une critique claire de cette nouvelle idéologie relativiste, ce qui rend dès lors compréhensible l'adversité dont elle fait l'objet. Pour le magistère romain, seule la loi naturelle – et non le libre choix absolu – fonde l'universalité de l'éthique, car elle définit une loi inscrite dans la nature humaine, au service donc d'une humanisation de la liberté.

Le processus historique qui a favorisé l'émergence du postmodernisme est conjoint au délitement de la notion de loi naturelle, progressivement déconstruite pour être finalement rejetée (I). Succédant aux velléités modernes, le postmodernisme ne se veut pas un courant théorique : il est avant tout pratique et son projet vise à déconstruire l'anthropologie chrétienne en faisant naître un homme parfaitement individualiste (II). Dans ce processus historique de promotion des nouvelles valeurs sexuelles, et non sans ambiguïtés, l'ONU a joué un rôle décisif (III). Face à cet hyper-individualisme, l'Église possède un langage clair, qui, fondé sur un regard renouvelé de la sexualité et de la loi naturelle, confère à la liberté de la personne humaine une vocation à la vraie liberté, à la base d'une authentique éthique universelle, ce que met en valeur un texte récent de la Commission théologique internationale (IV).

### **I- À L'AUBE DU POSTMODERNISME : LE PROCESSUS HISTORIQUE DE DÉCONSTRUCTION DE LA LOI NATURELLE**

Comprendre le juste rapport de l'homme à son corps implique de ne pas le réduire à un produit de consommation – seulement de la matière – mais plutôt de comprendre qu'il est porté par une intériorité qui le fait cheminer vers son accomplissement. Ce dynamisme omniprésent à son être est la loi naturelle qui accompagne toutes les aspirations profondes de sa personne. Montrons comment cette loi (2) a été l'objet d'un processus historique de déconstruction (1), processus aux conséquences décisives pour le monde moderne et postmoderne, puisqu'il a déconstruit la conscience morale (3).

#### ***1/ Les grandes étapes de la déconstruction de la loi naturelle***

Si la meilleure exposition de la loi naturelle doit être empruntée à Cicéron (106-43 av. J.-C.) dans son ouvrage sur *Les lois*, les scholastiques avec Thomas d'Aquin (1225-1274) et Francisco Suarez (1548-1617)

en fixeront l'interprétation chrétienne alors même que cette loi ne se veut pas confessionnelle mais universelle. Le mouvement des idées qui se développera dès la Renaissance met en question la valeur de la loi naturelle, cela en plusieurs étapes qui iront de Hugo de Groot (dit Grotius) (1583-1645) à David Hume (1711-1776) en passant par les anglais Thomas Hobbes (1588-1679), qui déclare que c'est l'autorité et non la vérité qui fait la loi, John Locke (1632-1704), mais également le genevois Jean Jacques Rousseau (1712-1778).

*La loi naturelle se distingue de plusieurs autres lois.* Il y a d'abord la *loi éternelle* qui souligne l'existence d'un premier principe déterminant toute réalité, car il n'y a tout simplement pas d'effet sans cause. Cette loi, qui souligne la providence de Dieu, est donc l'origine de toute chose. Seuls les mouvements athées totalitaires du vingtième siècle et les positivismes structuralistes repris dans le postmodernisme la rejeteront explicitement. La loi naturelle participe de cette loi éternelle originaire. Comme loi non écrite, elle est connue par l'inclination, c'est-à-dire par la correspondance de l'être humain aux aspirations les plus profondes de sa nature. Son premier principe est de faire le bien et de rejeter le mal.

Trois niveaux sont distingués par Thomas d'Aquin concernant la *loi naturelle*. Tout d'abord ce qui est commun avec toutes les substances vivantes, tel que se défendre pour préserver sa vie. Ensuite, ce qui est commun avec la vie animale, telle l'inclination à l'union sexuelle et à l'éducation. Enfin, ce qui est spécifique à l'être humain, dans son aspiration rationnelle et réelle à la vérité et au bien : le sien et celui de la collectivité. La loi naturelle trouve son expression juridique la plus contemporaine dans le droit des gens tel que la *Déclaration des droits de l'homme* de 1948 le met en œuvre. Mais cette dernière, dont les fondements métaphysiques n'ont jamais été précisés, est actuellement l'objet, soit d'un rejet, soit d'une réinterprétation par l'émergence de nouveaux droits fondamentaux (ex. droit à la vie considéré comme un droit de se défendre contre toute atteinte à sa liberté et par conséquent droit à l'avortement) promus par la postmodernité portée à la déconstruction métaphysique.

La loi naturelle doit être aussi distinguée de la *loi révélée* telle qu'elle est mise en valeur dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau Testament, considéré par les chrétiens comme son accomplissement. L'Ancien Testament rend accessible à la raison la loi révélée en explicitant la loi naturelle, tandis que le Nouveau Testament, notamment par les Béatitudes proclamées lors du discours de Jésus sur la Montagne, veulent montrer la voie de son excellence. Elle est *loi nouvelle* quand elle déploie la grâce du Christ. *La loi positive* ou loi humaine, enfin, est celle que les législateurs écrivent et votent sous la pression de leur électorat. Elle seule est dans les démocraties juridiquement contraignante. Ces différents niveaux de loi sont reliés les uns aux autres, l'ensemble du droit devant être en accord avec la loi naturelle : dans le cas contraire la loi est dite injuste. Un processus de séparation entre ces lois a vu le jour : il peut être résumé principalement en deux étapes.

*Un processus en deux étapes.* Tout d'abord la séparation entre la loi éternelle et la loi naturelle s'est opérée sous l'influence d'un éminent juriste hollandais Grotius, père du droit international, qui écrit dans l'introduction générale sur le droit de son ouvrage *Le Droit de la guerre et de la paix* : Tout ce que nous venons de dire aurait lieu de quelque manière, quand même on accorderait, ce qui ne peut se faire sans un crime horrible, qu'il n'y a point de Dieu. Sous couvert de précautions littéraires, la loi naturelle est séparée de la loi éternelle. Une première branche est coupée.

La seconde étape se déroule en deux temps. Tout d'abord on remplace la loi naturelle par une loi de nature civilisée (Thomas Hobbes) puis on refuse de dire qu'il est possible de connaître objectivement le réel (Emmanuel Kant) (1724-1804) ainsi que ses causes (David Hume). Le terrain est libre pour l'avènement d'une démocratie aux valeurs relativistes qui affirme que le fondement de la loi n'est plus dans une loi éternelle mais dans le peuple : c'est l'émergence de la voix de l'opinion à l'aune de la nouvelle loi des sondages. Reprenons sous l'angle de deux auteurs contemporains, ce processus historique rapidement résumé.

## **2/ Regards contemporains sur la loi naturelle**

Yves Simon et Léo Strauss, sont tous les deux d'anciens professeurs des universités catholiques américaines de Notre-Dame et de Chicago : ces illustres enseignants ont mis en valeur le rôle de la loi naturelle comme enjeu de la philosophie politique, particulièrement pour le premier, dans *The Tradition of Natural Law*, et dans *Natural Right and History* pour le second. Leurs remarques nous permettront de souligner ce que nous entendons par loi naturelle afin de mieux comprendre les raisons de sa déconstruction postmoderne.

Yves Simon (1903-1961). Son livre, *The Tradition of Natural Law* fut publié quatre ans après sa mort : il est divisé en deux parties qui traitent successivement des présupposés épistémologiques et métaphysiques de la

loi naturelle, analyses suivies d'une étude proprement dite de celle-ci.

Tout d'abord est considérée la question décisive des universaux permettant de parler de nature humaine : l'homme n'est pas la somme des individus dont chacun seulement aurait une valeur nominale. À l'universel homme correspond un tout intelligible – et non une métaphore – que chaque personne réalise concrètement. En cela réside la lisère entre réalisme philosophique et idéologie. Cette dernière est une projection du désir de l'homme – ou objet de désir – et non l'accueil du réel comme objet de connaissance. L'idéologie correspond aux aspirations d'une société à un moment donné. Elle aurait trois caractéristiques : utilitariste, sociologique et évolutionniste . L'accès à la connaissance réelle n'est possible pour l'auteur que si elle n'est pas portée par un a priori athée auquel nous ajoutons agnostique.

La seconde partie, qui traite de la loi naturelle, reprend la définition de Thomas d'Aquin pour qui cette loi est une ordination de la raison en vue du bien commun . Le caractère rationnel de cette loi s'oppose au volontarisme nominaliste coupé de son substrat ontologique : en cela il est irrationnel parce que séparé de l'ontologique renvoyant à une cause première, celle-ci étant un être qui subsiste en lui-même et par lui-même. Le terme de loi , à propos de la loi naturelle, doit être compris par rapport aux lois physiques selon une analogie de proportionnalité – qui préside à la connaissance de la loi naturelle – en ce que son premier analogue n'est pas extérieur (analogie d'attribution) mais intérieur. Par opposition aux lois positives qui changent en fonction de leur caractère légal, cette perspective réaliste souligne que la justesse de la loi est antérieure à toute décision humaine : On pourrait dire que rien n'est juste selon la loi positive s'il n'y avait pas certaines choses qui étaient justes par nature .

Le principe supérieur de la loi naturelle est universel, faire le bien et éviter le mal , mais il se particularise en d'autres principes qui correspondent aux inclinations de la personne humaine, comme persévérer dans son être et donc avoir le droit de se défendre, perpétuer sa génération et assurer son éducation, vivre en société pour se développer personnellement. L'affirmation de ce principe fondateur et des sous-principes est établie par deux voies qui s'associent : la connaissance par inclination et la connaissance discursive. Dans les deux cas, l'obligation morale ne résulte pas d'une construction de l'esprit mais d'un enracinement dans la *res* même, à savoir dans sa nature proprement dite.

Léo Strauss (1899-1973), dans *Natural Right and History* , considère la loi naturelle sous son angle historique. Écrivant cet ouvrage dans le contexte hypertolérant de la société américaine de l'après guerre (1950) où la réflexion sur le droit naturel a presque disparu, cet écrivain développe en six parties les raisons de la remise en question moderne de la loi naturelle.

Pour lui, le rejet de la loi naturelle est double. Tout d'abord la faute en est à l'historicisme qui réfute l'existence d'une norme universelle qui transcenderait l'histoire des hommes : ce refus enferme l'histoire dans son propre monde et la clôt sur elle-même, l'érigeant en valeur absolue. La seconde cause est celle qui a conduit à la séparation entre le fait et la valeur dont Max Weber (1864-1920), notamment dans son célèbre ouvrage *l'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* , est un illustre représentant, séparation conduisant à l'établissement de l'opposition entre une éthique de conviction et une éthique de responsabilité , le culturel l'emportant sur l'éthique, la fin justifiant alors les moyens.

Les Modernes prendront leurs distances avec la position thomiste du droit naturel, laquelle est une expression de la loi éternelle, afin d'assurer l'autonomie du sujet vis-à-vis de toute dépendance théologique. S'opère alors un changement radical de perspective, à l'image d'une révolution copernicienne, changement opéré successivement par deux philosophes anglais.

Thomas Hobbes , porté par une anthropologie de la volonté pessimiste, reconnaît un *summum malum* sans lui subordonner un *summum bonum*. Le décrochage est de taille et définitif. Il s'agit pour l'individu de se défendre de l'autre dans une société violente où les citoyens confrontés à la mort sont face à face comme des loups féroces : L'homme est un loup pour l'homme . Le droit est dès lors finalisé par la peur de la mort et non par l'attrait du bien : il vise à échapper à la mort pour vivre et non à faire le bien pour bien vivre. La conséquence est l'avènement d'une conception individualiste de la personne humaine, qui défend ses intérêts dans une société libérale qui les promeut. Thomas Hobbes remplace l'état de grâce par l'état de la société civile sécurisée.

À la suite du père de l'individualisme autoritaire, John Locke, père de l'individualisme libéral, développe ce qui reste de droit naturel, défendre sa vie contre le mal existant en puissance chez l'autre, à travers la notion de propriété que l'État doit protéger sans intervenir davantage . Le droit à la propriété est ainsi le moyen donné à l'homme et garanti par l'institution politique pour se défendre, mais aussi pour jouir seul des plaisirs qu'il procure ou pourrait lui procurer : c'est dire le sentiment de pouvoir qu'il manifeste, perspective qui n'est pas sans faire penser avant l'heure aux grands argentiers du capitalisme contemporain qui spéculent sans investir leur argent dans l'économie réelle.

Dans une dernière partie sur la crise du droit naturel, l'auteur se concentre sur Jean-Jacques Rousseau et le

philosophe et homme politique irlandais Edmund Burke (1729-1797). Le premier souligne l'existence d'un état de nature, bon et antérieur à l'existence de la société, ce qui conduit Rousseau à définir l'homme, dans le *Contrat social* (1762), à partir du primat de sa liberté : ce n'est pas son comportement vertueux qui rend l'homme libre, mais c'est sa liberté qui le rend vertueux. La liberté y est conçue de manière éminemment individualiste, à la recherche d'un bonheur à soi sans tenir compte des aléas de la société. L'intérêt général, équilibre des intérêts particuliers : il a remplacé le souci du bien commun. Edmund Burke oriente quant à lui sa pensée dans une perspective pratique qui déconsidère la théorie et les présupposés métaphysiques nécessaires à une telle démarche. Il s'inscrit dans un historicisme pur et dur.

### ***3/ La conséquence : la déstructuration de la conscience morale***

Joseph Ratzinger, alors qu'il était responsable de la Congrégation de la doctrine de la foi, a mis en évidence, dans une conférence prononcée aux États-Unis en 1991, le lien inséparable entre la conscience morale et la vérité. Avant de prononcer son jugement sur un comportement donné, la conscience fait mémoire de la loi inscrite dans le cœur de l'homme, la loi naturelle, qui lui donne la direction de son être. C'est bien cette direction sûre que la postmodernité a perdue en déconstruisant la loi naturelle.

*Liberté sans vérité.* L'homme contemporain se trouve en face d'une alternative. Alors que le philosophe J.-F. Fichte avait proclamé l'infailibilité de la conscience, deux modèles de morale se voient opposés, un modèle hypersubjectif, la morale de la conscience subjective, et un autre modèle hyperobjectif, une morale de l'autorité. Tandis que le second exalte la vérité et semble écraser la liberté, le premier exalte la liberté la coupant de la vérité. Aucun des deux modèles n'est soutenable puisqu'ils confinent soit au moralisme décourageant, soit à l'individualisme isolant.

En fait, tous les deux nient la nature profonde de la conscience morale qui, loin d'être fermée, est une conscience ouverte à la nature profonde de l'identité de l'homme que décrit la loi naturelle. Cette ouverture, contre toute autojustification de soi au nom de la liberté ou de la vérité, est reconnaissance de la vérité de l'être qui aspire à la vraie liberté. Ainsi celui qui ne se rend plus compte que le meurtre est un péché est tombé plus bas que celui qui reconnaît encore le caractère ignoble de son acte. Toute forme d'écart entre le dévoilement de la vérité au cœur même de la liberté produit une saine culpabilité. Maintenir le masque à l'égard des aspirations les plus profondes enracinées dans la personne fait revêtir l'habit du pharisien ou du tyran que symbolise pour Ratzinger le chef des soldats SS.

Le refus de voir la vérité créée dans la nature humaine est une faute dont l'homme est responsable. La tentation de réduire la conscience à la conscience psychologique ou sociale n'enlève en rien la responsabilité de se mettre en face de la droiture de sa conscience morale qui lui montre ce qu'il doit faire en vérité pour devenir vraiment libre. On comprend facilement qu'il n'y a pas à choisir entre la vérité ou la liberté, mais qu'il faut reconnaître la vérité au cœur de la nature humaine, l'accueillir pour donner à la liberté son caractère le plus humain possible. Comment dévoiler cette vérité si ce n'est par l'intériorité, la prière, le conseil ou l'étude, mais jamais sans contourner le face à face personnel avec sa propre conscience ? À ce titre, Hitler ou Staline n'ont aucune excuse.

Si l'homme, à la suite de John Henry Newman, doit en premier boire à sa conscience et au pape en second, c'est parce que la conscience morale doit indiquer le bon chemin. Celui-ci n'est pas sans impliquer un combat spirituel qui souligne, certes, la centralité irréductible de la conscience, mais en même temps la centralité antérieure de la vérité. La vérité de la loi naturelle est le point de départ à partir duquel le sujet libre se construit librement. L'écoute de la vérité est aussi l'écoute d'une voie pour la liberté. Sur cette route de la vraie liberté, l'homme n'a pas à rechercher un chemin de conciliation le conduisant à la compromission. Ce que veut dire le futur pape, c'est que le critère moral ne réside pas dans la coïncidence de la liberté avec ses désirs, ni dans la convenance avec ce qui lui est le plus avantageux. La conclusion est cinglante : il ne faut jamais confondre la vérité avec le progrès, notion tant utilisée de nos jours, mais toujours se demander si le progrès apparent n'est pas en fait une régression morale : Le progrès peut tout aussi bien être une régression. En définitive le relativisme qui dissocie la liberté de la vérité ne peut pas conduire à l'affirmation d'une conscience morale véritable.

*La structure bipartite de la conscience morale déconstruite.* Affirmer le lien entre la liberté et la vérité équivaut à remettre à l'honneur la structure propre de la conscience morale et la centralité de la loi naturelle. La conscience morale a deux niveaux complémentaires et inséparables : l'anamnèse et la *conscientia*, le plan ontologique de la première étant le support du rôle directement moral de la seconde.

L'anamnèse ou syndérèse détermine la capacité de la raison de lire la loi naturelle. Dieu a laissé au fond de l'être humain un souvenir originel qui est la marque d'avoir été créé à l'image de Dieu. Cette empreinte confère à la liberté une boussole qui lui donne en permanence la bonne direction, mais aussi la capacité de

vivre à l'unisson avec les autres. Le sens du bien est gravé en soi, ce qui invite son propre moi (conscience psychologique) au grand dépassement de soi (conscience morale). Dans une perspective spirituelle (ouverture à la grâce), le logos libérateur éclaire par la foi la loi de la création définie par la loi naturelle. Le rôle de l'Église, par son Magistère, est d'être l'avocat de la mémoire, non seulement humaine mais aussi chrétienne : il n'impose donc jamais de l'extérieur, mais fait revenir à la conscience les aspirations les plus profondes de la liberté, inclinations qui s'accomplissent sous l'action de la grâce : C'est pourquoi, il faut effectivement lever un toast d'abord à la conscience avant de porter un toast au pape .

La *conscientia* qui détermine l'acte proprement moral, décider et faire le bien choisi, n'est en fait jamais un acte qui vient de nulle part. D'abord acte de reconnaissance de la bonté de l'être, elle témoigne ou atteste de la valeur d'un comportement avant d'en déclarer le jugement opérationnel. Ces trois étapes (reconnaître, témoigner, juger) forment un même acte, c'est-à-dire un engagement de la liberté dans le bien à faire en vérité. Cet engagement de l'être même de la personne est aussi le lieu de son déploiement. Sans cette connexion réelle entre la liberté et la vérité par la conscience morale, il n'est pas possible de soutenir que la liberté est libérée par la vérité. La conscience n'est pas ici à comparer avec un simple niveau de conscience, comme le serait un approfondissement de la connaissance de soi, elle n'est donc pas un habitus – une qualité d'être – mais un acte transformant qui fait passer par le bien la vérité dans la liberté. Certes ce chemin complet de la conscience morale est laborieux, mais seul cet effort du labeur de la vérité rend vraiment libre. Il répond à l'attente la plus profonde de l'homme, devenir vraiment libre, chemin que les chrétiens, ancrés dans la Personne de Vérité qu'est le Christ, peuvent vivre comme un passage permanent et pardonnant, une transformation créatrice de vie.

\*\*\*

Résumons notre réflexion. Yves Simon et Léo Strauss, ont mis en évidence les présupposés et les étapes qui justifient pour les Modernes le rejet de la loi naturelle : disparition progressive de toute valeur à donner au bien naturel que l'homme peut connaître tant par inclination que de manière discursive par sa raison : s'opère ainsi une rupture entre le bien personnel et le bien commun. Le premier dérivant vers l'individualisme et le second vers le collectivisme. Le processus historique de rupture à l'égard du bien, auquel l'homme aspire par son corps, inséparablement lié à son âme, réduit la loi naturelle au rejet du mal, ce qui fait émerger un sujet individualiste suspicieux des autres : il recherche son plaisir et non plus la *fruitio*, c'est-à-dire la joie du bien personnel ou du bien commun, les deux ayant comme fonction de transformer la liberté.

Il en résulte un homme en recherche d'affirmation de soi, sa liberté s'étant déliée de tout lien avec la loi naturelle qui ouvre au bien commun. L'homme doit alors se construire par lui-même puisqu'il ne reçoit plus ce qui lui est donné par nature. Le libre choix, coupé du don du bien, exalte la liberté comme valeur suprême : celle-ci ne s'enrichit d'aucune vérité et risque par conséquent de produire de bien réel ni pour les personnes et ni pour la société. La conscience morale est aussi déconstruite. Faute pour relier la liberté à la vérité, elle est réduite à se couper de son enracinement ontologique pour créer elle-même ses propres valeurs. L'homme perd ainsi la mémoire de la loi naturelle qui lui dit, qui il est et la direction de son être. L'homme est ainsi seul face à lui-même. C'est pourquoi il finit par exalter ce qui lui reste : sa liberté.

## II- L'ÉMERGENCE DU POSTMODERNISME OU LA PRÉTENTION D'UNE ÉTHIQUE UNIVERSELLE DÉLIÉE DE LA LOI NATURELLE

Fin de l'extrait.

Pour lire la version intégrale de l'article, avec l'appareil de notes, se reporter à la version papier. Nous vous remercions de votre compréhension.

© *Liberté politique* n° 47, hiver 2009.

\*\*\*